

REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VILLE D'EAUBONNE

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de PONTOISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2026 À 19h30

Date de convocation			A l'ouverture de la séance
	Nombre de membres en exercice :		17
12/02/2026	Nombre de membres présents :		11
	Nombre de membres représentés :		3
	Nombre de membres votants :		14

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

LE DIX-NEUF FÉVRIER

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

S'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Madame Marie-José BEAULANDE

Représentants du Conseil Municipal :

Étaient présent(e)s :

Mme Marie-José BEAULANDE - Présidente, Mme Julia MANA – Vice-présidente, Mme Corinne ROINÉ, M. Vincent LIMOUZIN, M. Dominique NOIRÉ, Mme Aïcha AMADOU

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s :

Mme Martine CHARBONNIER donne pouvoir à Mme Véronique BOUBY

Mme Camille CARON donne pouvoir à Mme Julia MANA

M. Corentin LE FUR donne pouvoir à Mme Marie-Claude BOISMARTEL

Représentants des associations :

Étaient présent(e)s :

Mme Véronique BOUBY, M. Henri GUENNETEAU, M. Bertrand GOUJART-DELAMBRE, Mme Marie-Claude BOISMARTEL, M. Kisito CHAPOY

Étaient excusées :

Mme Yvette RETUREAU

Mme Véronique SZPAK

Mme Micheline KERN



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-64

Pôle Interventions Sociales :
Prise en charge des frais d'obsèques d'un indigent

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R.123-20 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-7 et L. 2223-27 ;

VU la facture n° 17311885 du 26/01/2026 présentée par la société Maison des Obsèques – Etablissement RÉGIS à Eaubonne (95600) dont le montant total s'élève à 1 591.20€ T.T.C ;

CONSIDÉRANT que [REDACTED] est décédé le 12/01/2026 sur le territoire de la commune d'Eaubonne ;

CONSIDÉRANT que les éléments d'enquête recueillis laissent apparaître que [REDACTED] est décédé dans un état d'indigence et qu'il convient en conséquence de procéder à ses obsèques ;

CONSIDÉRANT qu'il reste à régler à la société Maison des Obsèques – Etablissement REGIS un montant de 1 591.20€ T.T.C ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration,

A l'unanimité (14 voix) pour des suffrages exprimés,

✚ **ARTICLE 1 : DÉCIDE** de prendre en charge les frais d'obsèques de [REDACTED], décédé le 12/01/2026 sur le territoire de la commune d'Eaubonne dans un état d'indigence ;

✚ **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que la dépense s'élève à 1 591.20€ T.T.C ;

✚ **ARTICLE 3 : DIT** que cette dépense sera directement versée à la société Maison des Obsèques – Etablissement RÉGIS sise 7 rue Tarbé des Sablons à Eaubonne (95600) et prélevée sur les crédits inscrits au budget principal du CCAS.

✚ **ARTICLE 4 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a préalablement été déposé. Le tribunal administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 02/03/2026
Publiée le :
Exécutoire le :
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Anne DEVALOIS

Directrice du CCAS.



La Présidente du CCAS,

Marie-José BEAULANDE

Accusé de réception en préfecture
095-269500484-20260219-2026-64-DE
Date de réception préfecture : 02/03/2026

**Centre Communal
d'Action Sociale (CCAS)**

1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 70
eaubonne.fr

